

Introduction

Non, le problème de la dette n'est pas résolu

Jean Merckaert (CCFD, Coordinateur de la plate-forme Dette & Développement)

2006 est l'année de tous les anniversaires pour la dette des pays du Sud. C'est aussi l'heure des bilans.

Le 14 juin, le Club de Paris célèbre à Bercy, au ministère français des Finances, son cinquantième anniversaire. A lui seul, ce regroupement informel des 19 principaux pays créditeurs¹ personnifie l'arbitraire qui préside à la gestion de la dette internationale. Capable d'alléger de 80% la dette de l'Irak en 2004 pour des raisons politiques et économiques, il se refuse en revanche à alléger la dette des Philippines, pourtant contractée sous Marcos avec le soutien occidental et qui handicape aujourd'hui lourdement le développement du pays. Il n'envisage pas plus d'annuler celle du Kenya, dont le remboursement absorbe 40 % du budget, dans un pays où l'espérance de vie recule depuis plus de 10 ans. Aucun critère objectif ne justifie ces différences de traitement.

En réalité, la gestion internationale de la dette répond à la définition même d'un système arbitraire, qui « *dépend du bon plaisir* », selon le *Petit Robert*. En l'espèce, ce sont les créanciers, juges et parties qui, au gré de leurs intérêts, décident si la dette est supportable ou non pour leurs débiteurs, si le contrat d'endettement est vicié ou non, si les circonstances exigent ou non un réaménagement de la dette. Ce système est contraire aux principes fondamentaux de la justice, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948².

Le contrôle par les pays riches du processus de décision s'étend au-delà du Club de Paris, notamment au G8, ainsi qu'au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale, dont ils sont les principaux actionnaires. Cette mainmise des créanciers explique le fait que les solutions offertes, jusqu'à présent, soient loin d'être à la hauteur de l'enjeu que soulève le scandale de la dette des pays du Sud.

Le 27 juin marquera le dixième anniversaire de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTe), lancée au G7 de Lyon en 1996. Celle-ci devait permettre aux « *pays pauvres lourdement endettés (...) de régler définitivement les situations d'endettement non soutenable* ». Malgré son renforcement en 1999, sous la pression citoyenne, l'initiative échoue. La dette des trop rares pays concernés reste financièrement insoutenable et humainement insupportable. Le FMI et la Banque mondiale se servent de la carotte de l'annulation pour continuer d'imposer à coups de bâtons un modèle économique dont les peuples du Sud ne veulent pas.

Le 8 juillet, ce sera le premier anniversaire du G8 de Gleneagles (Ecosse). Rien ne démontre mieux l'échec de l'initiative PPTe (qui visait à rendre la dette supportable) que la décision prise, à cette occasion, d'annuler les 50 milliards de dollars dus par les pays pauvres très endettés au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement. Cette nouvelle initiative brise quelques tabous, en annulant la dette au-delà des impératifs de « *soutenabilité* » tels qu'ils sont définis par le FMI et la Banque mondiale. Elle ne saurait constituer qu'une étape vers l'annulation de toutes les dettes qui s'opposent à la satisfaction des droits fondamentaux, qui représentent entre 400 et 600 milliards de dollars.

¹ L'Allemagne, l'Autriche, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Russie, la Suède et la Suisse.

² Cf. Articles 10 et 11 concernant, respectivement, le droit à un procès équitable devant un juge indépendant impartial et les droits de la défense.

Avec force communication autour de leurs initiatives d'allègement de la dette, les pays du G8 voudraient bien convaincre leur opinion publique que le problème est résolu. Or, personne n'est dupe. En octobre 2005, peu après les annonces de l'accord « historique » du G8, confirmé en septembre au FMI, 65% des Français estimaient encore que les pays riches ne faisaient pas suffisamment d'efforts pour alléger le poids de la dette des pays du Sud³.

Les peuples du Nord, solidaires de ceux du Sud, ne sauraient tolérer de nouvelles mesures dilatoires de leurs gouvernements. Le problème de la dette doit être enfin pris à bras le corps par la communauté internationale. Annulation de toutes les dettes insupportables ou odieuses ; audit des dettes afin de faire la lumière sur les processus ayant mené au surendettement et de faire payer les responsables ; mise en place d'un droit international de la dette qui fasse primer les droits des citoyens sur la loi des créanciers : telles sont quelques-unes des mesures que ne cessera d'exiger la plate-forme Dette & Développement.

Si les pays riches ne le font pas par solidarité, qu'ils le fassent au moins dans leur intérêt bien compris. Comme le démontre un récent rapport de l'Institut d'Etudes Politiques de Washington, intitulé *L'Effet boomerang*⁴, l'annulation de la dette des pays pauvres serait bénéfique pour l'emploi, l'environnement, la santé et la sécurité des Etats-Unis. Le raisonnement tient probablement aussi pour le Vieux Continent.

De plus, dans un monde sans règle, c'est la loi du plus fort qui l'emporte. En matière de dette, l'emprise des pays riches commence à être contestée : l'Argentine et le Brésil ont décidé fin 2005 d'anticiper leurs remboursements envers le FMI afin de se libérer de la tutelle exercée par ce dernier ; la Chine n'hésite pas à réendetter à tout va les pays les plus pauvres de la planète, surtout s'ils sont dotés de richesses naturelles ; certains créanciers privés poursuivent sans scrupule ces pays devant les tribunaux, pour obtenir le remboursement avec agios de créances rachetées au dixième de leur valeur.

En conséquence, l'élaboration de règles du jeu à l'endettement qui soient transparentes, équitables et contraignantes pour tous, relève de l'intérêt commun. Qu'elles soient conformes aux droits de citoyens relève de l'éthique. A nos dirigeants, en particulier, pour la France, celles et ceux qui se préparent pour assumer des responsabilités au gouvernement et à l'Assemblée nationale, de démontrer le sens de leur engagement politique.

En sept chapitres, « La Loi des créanciers contre les droits des citoyens » leur fournira une analyse critique des initiatives prises par le G8, par la France et par les institutions financières internationales et, surtout, des recommandations argumentées pour aller au-delà. Très fouillé, parfois technique mais toujours avec un souci de dégager une analyse politique conforme à nos convictions ainsi que des propositions alternatives, ce rapport est destiné en premier lieu aux décideurs politiques nationaux et internationaux, mais également aux fonctionnaires, aux universitaires et aux militants avertis.

Ce rapport est aussi le résultat d'un travail et d'un engagement constant, depuis une dizaine d'années, des associations et syndicats français en faveur d'une solution large, juste et durable à la dette des pays du Sud. La plate-forme Dette & Développement les réunit depuis cinq ans (voir son texte de référence en annexe). Le combat est ardu, nous continuerons à le mener aussi longtemps que nécessaire. Espérons seulement qu'il ne nous vaille pas la même longévité qu'au Club de Paris !

Paris, le 14 juin 2006

³ Sondage BVA pour le CCFD.

⁴ Sarah Anderson et al., *Debt boomerang: How Americans Would Benefit from Cancellation of Impoverished Country Debts*, Working Paper, Institute for Policy Studies, Washington DC, mars 2006.